

**Cour d'appel de DOUAI**

**Service de l’administration Régionale**

**Service des marchés publics**

**Marché n°1-2026 CA DOUAI**

**Marché de prestations d’exploitation et de maintenance multi technique pour le Nouveau Palais de Justice de Lille**

**Acte d’engagement**

Marché n° CADOUAI 1-2026

# Article 1 – IDENTIFICATION

|  |
| --- |
| **Objet du marché**  La présente consultation a pour objet l’exploitation et la maintenance des installations techniques et des ouvrages du bâtiment du Nouveau Palais de Justice de Lille, du ressort de la cour d’appel de Douai. |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nomenclature communautaire pertinente (CPV)**   |  |  | | --- | --- | | **Code CPV** | **Description** | | 5070000062 | Services de réparation et d’entretien d’installations de bâtiments | | 50710000-5 | Services de réparation et d’entretien d’installations électriques et mécaniques de bâtiments | | 45259000-7 | Réparation et entretien d’équipements | |

|  |
| --- |
| **Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60, R 2191-61 et R 2191-62 du Code de la Commande Publique**  Monsieur Dominique DEBOISSY, Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire |

|  |
| --- |
| **Ordonnateur et émetteur de bons de commande**  Le Premier président de la Cour d'appel de Douai et le Procureur général près de ladite cour  Par délégation le Directeur Délégué à l’Administration Régionale Judiciaire de ladite cour |

|  |
| --- |
| **Comptable assignataire des paiements**  Le directeur régional des finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord  82, avenue Kennedy – BP689 – 59033 LILLE Cedex |

# Article 2- CONTRACTANTS

## Le pouvoir adjudicateur

|  |
| --- |
| Ministère ou toute autre autorité nationale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales. ETAT - MINISTÈRE DE LA JUSTICE  **ETAT – MINISTERE DE LA JUSTICE**  Services judiciaires « Grand Nord » près la Cour d’appel de DOUAI  **Pouvoir Adjudicateur**  Premier président de la Cour d'appel de Douai,  Procureur général près ladite Cour,  **Représentant du pouvoir adjudicateur et coordonnateur du groupement :**  Monsieur Dominique DEBOISSY, Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire  Service administratif régional des services judiciaires « Grand Nord »  **Adresse** : 37 rue Victor Gallois 59500 DOUAI |

## Le titulaire (candidat seul)

|  |
| --- |
| **Je soussigné**, (nom et prénom) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **agissant en qualité de** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- au nom et pour le compte de** (1) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **dont l'adresse du siège social est** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **inscrite au registre du commerce de** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **sous le numéro** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Code APE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Courriel** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **Téléphone**  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  *(1) Forme juridique et intitulé complet de la société.* |

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et de son annexe, des annexes financières (BPU et DPGF) et des documents qui y sont mentionnés, et avoir établi les attestations prévues aux articles R 2142-3, R 2142-4, R 2143-3 et R 2143-16 du code de la commande publique

- Après avoir pris connaissance des dispositions liées à des actions d’insertion sociale

- Déclare sur l’honneur, en application des articles R 2142-3, R 2142-4, R 2143-3, L2141-1, L2141-2, L2141-3, L2141-4, L2141-5 et L2141-7 du code de la commande publique, ne pas entrer dans un des cas l’interdisant de soumissionner et présenter les capacités nécessaires à l’exécution du marché ou de l’accord-cadre

Les interdictions de soumissionner à un marché ou un accord-cadre résultent des dispositions de la directive 2014/24/UE du 26 Février 2014.

Doivent également être prises en compte les interdictions de soumissionner résultant d’une condamnation du juge pénal et d’une exclusion des contrats administratifs prononcée par le préfet.

Un candidat qui fait une fausse déclaration encourt les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal, pour faux ou usage de faux.

- M’engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci- dessus, à exécuter les prestations objet du marché, dans les conditions ci-après définies.

- Accepte sans condition les documents contractuels du présent marché (acte d’engagement, DPGF, BPU, règlement de consultation, CCAP, CCTP et son annexe)

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée.

Dans le cas où le marché ne serait pas notifié, je m’engage à ne réclamer aucun dédit.

## Le titulaire (groupement solidaire d’entreprises)

|  |
| --- |
| **Je soussigné**, (nom et prénom) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- au nom et pour le compte de** (1) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **dont l'adresse du siège social est** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **inscrite au registre du commerce de** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **sous le numéro** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Code APE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Courriel** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **Téléphone**  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .    - **agissant en qualité de mandataire du groupement solidaire**  *(1) Forme juridique et intitulé complet de la société.* |

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et de son annexe, des annexes financières (BPU et DPGF) et des documents qui y sont mentionnés, et avoir établi les attestations prévues aux articles R 2142-3, R 2142-4, R 2143-3 et R 2143-16 du code de la commande publique

- Après avoir pris connaissance des dispositions liées à des actions d’insertion sociale

- Déclare sur l’honneur, en application des articles R 2142-3, R 2142-4, R 2143-3, L2141-1, L2141-2, L2141-3, L2141-4, L2141-5 et L2141-7 du code de la commande publique, ne pas entrer dans un des cas l’interdisant de soumissionner et présenter les capacités nécessaires à l’exécution du marché ou de l’accord-cadre

Les interdictions de soumissionner à un marché ou un accord-cadre résultent des dispositions de la directive 2014/24/UE du 26 Février 2014.

Doivent également être prises en compte les interdictions de soumissionner résultant d’une condamnation du juge pénal et d’une exclusion des contrats administratifs prononcée par le préfet.

Un candidat qui fait une fausse déclaration encourt les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal, pour faux ou usage de faux.

- Engage l’ensemble des membres du groupement sur la base de l’offre du groupement ;sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci- dessus, à exécuter les prestations objet du marché, dans les conditions ci-après définies.

- Accepte pour l’ensemble des membres du groupement sans condition les documents contractuels du présent marché (acte d’engagement, DPGF, BPU, règlement de consultation, CCAP, CCTP et son annexe)

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée.

Dans le cas où le marché ne serait pas notifié, je m’engage pour le compte du groupement à ne réclamer aucun dédit.

|  |
| --- |
| **Désignation des membres du groupement solidaire** |
| **MANDATAIRE**  **- Nom commercial** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Dénomination sociale** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **dont l'adresse du siège social est** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **inscrite au registre du commerce de** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **sous le numéro** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Code APE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Courriel** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **Téléphone**  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| **COTRAITANT 1**  **- Nom commercial** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Dénomination sociale** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **dont l'adresse du siège social est** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **inscrite au registre du commerce de** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **sous le numéro** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Code APE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Courriel** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **Téléphone**  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| **COTRAITANT 2**  **- Nom commercial** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Dénomination sociale** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **dont l'adresse du siège social est** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **inscrite au registre du commerce de** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **sous le numéro** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Code APE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **- Courriel** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  - **Téléphone**  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |

# Article 3- PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le présent marché, constitué des documents contractuels définis ci-dessous, par ordre de priorité décroissante, exprime l’intégralité des obligations des parties. En cas de contradiction ou de différence d'interprétation entre les différentes pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessous.

Les originaux signés et détenus par le service de marchés publics font seuls foi.

## 3.1 Les pièces particulières

* Le présent Acte d’Engagement (A.E.) et ses annexes
* L’annexe 1 à l’AE : Décomposition des prix globaux et forfaitaires (DPGF)
* L’annexe 2 à l’AE : Bordereau des prix unitaires (BPU)
* L’annexe 3 : Déclaration de sous-traitance (DC4)
* Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
* Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes
* Annexe 1.1 : Inventaire Section 1 – VRD Aménagements extérieurs
* Annexe 1.2 : Inventaire Section 2 – Façades, Menuiseries
* Annexe 1.3 : Inventaire Section 3 – Menuiseries
* Annexe 1.4 : Inventaire Section 4 – Métallerie, Serrurerie, Clôture
* Annexe 1.5 : Inventaire Section 5 – Cloisons amovibles
* Annexe 1.6 : Inventaire Section 6 – Faix plafonds, Planchers
* **Le section 7 Second œuvre ne dispose pas d’une annexe inventaire**
* Annexe 1.8 : Inventaire Section 8 – CVCD
* Annexe 1.9 : Inventaire Section 9 – Plomberie, Equipements
* Annexe 1.10 : Inventaire Section 10 -Electricité, CFO
* Annexe 1.11 : Inventaire Section 11 – Eclairage
* Annexe 1.12 : Inventaire Section 12 – CFA
* Annexe 1.13 : Inventaire Section 13 – Couverture, Toiture
* Annexe 1.14 : Inventaire Section 14 – Equipements de cuisine
* Annexe 2 : Conditions d’ambiance
* Annexe 3 : Plan de maintenance multi technique
* Annexe 4 : Fonctionnement GMAO
* Annexe 5 : Liste essais
* Annexe 6 : Note façades
* Annexe 7 : Cahier des charges BIM EM
* Le mémoire technique établi par le titulaire avec son offre

## 3.2 Les pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois qui a précédé la date limite de réception de l’offre :

* Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS 2021) entré en vigueur le 1er avril 2021
* Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ou les spécifications techniques approuvées par arrêtés ministériels, applicables aux prestations faisant l'objet du marché
* L’arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d’incendie et de panique dans les ERP, et les arrêtés modificatifs relatifs aux dispositions particulières concernant les établissements de type L et W
* L’ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, et tous les textes administratifs nationaux ou locaux applicables dans le cadre de l’exécution du présent marché pour autant qu'ils soient d'ordre public, ou qu'ils suppléent au silence des autres pièces contractuelles.

|  |
| --- |
| **Nota important** : L’attention du titulaire est attirée sur le fait que bien qu’elles ne soient pas jointes, les pièces générales citées 3.2 ci-dessus sont rendues contractuelles par le présent marché. |

# Article 4 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l’exploitation et la maintenance des installations techniques et des ouvrages du bâtiment du nouveau Palais de Justice de Lille, du ressort de la cour d’appel de Douai.

Les travaux de terrassement et de fondation du bâtiment ont démarré en juin 2022. La prise en possession et la mise en service est annoncée courant septembre 2026.

L’ouvrage est situé à l’adresse 421 rue des Bateliers à Lille et s’étend sur une surface de plancher de 24 146m².

La consultation est composée d’un lot unique et n’intègre ni les ascenseurs, ni les vérifications périodiques règlementaires ni la maintenance des espaces verts. S’agissant d’un lot unique, un tableau précisant les corps d’état concernés par le marché est intégré au CCTP.

# Article 5 – DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour une période ferme de 24 mois à compter de sa notification.

A l'issue de cette période, il pourra être renouvelé tacitement pour une nouvelle période de douze (12) mois à raison de deux (2) périodes complémentaires, sans que la durée totale du marché, reconductions comprises, ne puisse excéder quarante-huit (48) mois.

Le titulaire ne pourra refuser cette reconduction conformément à L 2112-5 et R 2112-4 du code de la commande publique.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai.

S'ils décident de ne pas reconduire le marché, l’administration se prononcera par écrit au moins 3 mois avant l’expiration de la période en cours.

La non-reconduction ne saurait être considérée comme une résiliation et ne donnera lieu à aucune indemnité.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu’au dernier jour de validité du marché et sont d’une durée maximale d’exécution d’un (1) mois

# Article 6 – INSERTION PAR L’ACTIVITE

Le titulaire

* déclare avoir pris connaissance des clauses d’exécutions sociales précisées au CCAP et notamment sur son article 9 relatif à l’action obligatoire d’insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.
* s’engage, dans l’exécution du marché, à réserver :

**un volume d’heures à l’insertion de cinq (5) heures par tranche de dix-mille (10 000) euros H.T de prestations facturées.** Ces heures seront additionnées au fur et à mesure de l’émission des bons de commande et des prestations forfaitaires.

* s’engage à transmettre à la demande du facilitateur, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l’action selon un tableau transmis par leurs soins.

# Article 7- DELAI DE VALIDITE DE L’OFFRE

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation.

# Article 8 – OFFRE DE PRIX

Le présent marché est un marché de prestations et de services de type mixte comportant une partie forfaitaire et une partie à bons de commande.

* 1/ Une part forfaitaire correspondant à la rémunération annuelle des prestations forfaitaire liée à la maintenance courante, au pilotage et à l’accompagnement dont le détail figure à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexée au présent acte d’engagement
* 2/ Une part à bons de commande pour les interventions ponctuelles liées à l’exploitation et à la maintenance de différentes sections concernées par ce marché, correspondant à l'application des prix unitaires tarifés au bordereau des prix unitaire (BPU) annexé au présent acte d'engagement.

L’accord-cadre est conclu sans minimum et avec un **maximum exprimé en valeur au sens de l’article R2162-4 alinéa 1 du code de la commande publique.**

Le montant maximum contractuel par année d’exécution en € HT est :

|  |
| --- |
| **Montant maximum par année d’exécution pour la part à bons de commande en € HT** |
| 500 000€ |

Ce montant atteint, le marché aura épuisé ses effets et prendra fin.

Le pouvoir adjudicateur ne prend pas d’engagement minimal de commande pour la partie hors forfait.

La TVA s'applique au taux en vigueur à la date de remise des offres, soit 20 %.

Les coûts comprennent toutes les sujétions découlant de l'exécution des prestations et notamment tous les frais de transports, de fourniture de matériels, de personnels, les droits pouvant frapper les fournitures, toutes les charges fiscales et parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les assurances ainsi que les frais généraux et le bénéfice du titulaire

Les modalités de révision des prix sont fixées au CCAP. Les prix du présent marché sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois "M0" (mois : mars 2026).

*Nota : en cas d’incohérence dans le calcul des valeurs, c’est le montant hors TVA qui sera pris en compte*

## 8.1 Montant unitaire des prestations forfaitaires pour la phase 01 dite d’accompagnement

Il s’agit du montant forfaitaire de l’ensemble des prestations de la phase 01 dite d’accompagnement.

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant des prestations forfaitaires de la phase 01 dite d’accompagnement** | |
| **Montant HT** | ………………………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………………………..  ……………………………………………………………………………………………………………………(*en lettres)* |
| **Montant T.V.A. à 20%** | ………………………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………………………..  ……………………………………………………………………………………………………………………(*en lettres)* |
| **Montant forfaitaire TTC** | ………………………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………………………..  ……………………………………………………………………………………………………………………(*en lettres)* |

**Les montants indiqués ci-dessus doivent être identiques à ceux indiqués dans la DPGF**. Ce coût est répercuté une fois au cours de la première année du marché. Il n’est pas révisable.

## 8.2 Montant unitaire des prestations forfaitaires pour la phase 02 dite de prise en charge du site

Il s’agit du montant forfaitaire de l’ensemble des prestations de la phase 02 dite de prise en charge du site.

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant des prestations forfaitaires de la phase 02 dite de prise en charge du site.** | |
| **Montant HT** | ………………………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………………………..  ……………………………………………………………………………………………………………………(*en lettres)* |
| **Montant T.V.A. à 20%** | ………………………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………………………..  ……………………………………………………………………………………………………………………(*en lettres)* |
| **Montant forfaitaire TTC** | ………………………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………………………..  ……………………………………………………………………………………………………………………(*en lettres)* |

**Les montants indiqués ci-dessus doivent être identiques à ceux indiqués dans la DPGF.** Ce coût est répercuté une fois au cours de la première année du marché. Il n’est pas révisable.

## 8.3 Montant annuel des prestations forfaitaires pour la phase 03 dite d’exploitation courante

Il s’agit du montant forfaitaire de l’ensemble des prestations de la phase 03 dite d’exploitation courante pour une durée d’un (1) an.

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant des prestations forfaitaires de la phase 03 dite d’exploitation courante** | |
| **Montant HT** | ………………………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………………………..  ……………………………………………………………………………………………………………………(*en lettres)* |
| **Montant T.V.A. à 20%** | ………………………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………………………..  ……………………………………………………………………………………………………………………(*en lettres)* |
| **Montant forfaitaire TTC** | ………………………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………………………..  ……………………………………………………………………………………………………………………(*en lettres)* |

**Les montants indiqués ci-dessus doivent être identiques à ceux indiqués dans la DPGF**. Les prix sont révisables dans les conditions prévues à l’article 6 du CCAP.

## 8.4 Montant des prestations ponctuelles à l’unité

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l’acte d’engagement après acceptation du devis. Les prix sont révisables dans les conditions prévues à l’article 6 du CCAP.

# Article 9 – MONTANT SOUS-TRAITE

## 9.1 Montant sous-traité désigné au marché

Le formulaire DC4 annexé au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage / nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans cette annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation sous traitée** | **Nom du sous-traitant** | **Montant en € HT** | **TVA au taux de 20%** | **Montant en € TTC** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….€ HT ( *en lettres*)

**Les montants indiqués ci-dessus doivent être identiques à ceux indiqués dans la DPGF et dans les DC4.**

## 9.2 Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j’envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, après avoir demandé en cours d’exécution du marché leur acceptation et l’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au représentant du pouvoir adjudicateur.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation sous traitée (pour la durée du marché)** | **Montant en € HT** | **TVA au taux de 20%** | **Montant en € TTC** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| TOTAL |  |  |  |

## 9.3 Montant maximal de la créance

Le montant maximal de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement est ainsi de :

(Montant toutes taxes comprises T.V.A. incluse) : ………………………………………………………

# Article 10 - AVANCE

*\* Cocher la solution retenue*

☐ Je sollicite l'avance à laquelle je peux prétendre en application des articles R. 2191-3 à R.2191-12 du code de la commande publique telle que définie dans le CCAP ;

☐ Je refuse de percevoir l'avance à laquelle je peux prétendre en application des articles R. 2191-3 à R.2191-12 du code de la commande publique telle que définie dans le CCAP ;

# Article 11 – PAIEMENTS

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant en euros au crédit du compte ouvert suivant:

**Joindre ou coller ici le(s) relevé(s) d’identité bancaire ou postale correspondant(s)**

- nom de l’entreprise ……………………………………………………………………………………………………………………………………..

- raison sociale ……………………………………………………………………………………………………………………………………………….

- adresse …………………………………………………………………………………………………………………………………………….………….

- SIRET …………………………………………………………………………………………………………………………………………….…………….

- du compte ouvert au nom de :

- nom de la banque

- code banque code guichet clé...................

Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées en EUROS par virement. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours comptés à partir de la date de réception de la facture par l'administration.

Le dépassement du délai global de paiement fixé ci-dessus ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant éventuel, au bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration dudit délai. Le taux appliqué sera le taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir.

L'attention du titulaire est attirée sur le fait que toute facture qui ne sera pas présentée dans les formes fixées par le marché lui sera retournée ; le délai global de paiement étant alors interrompu.

# Article 12 – SIGNATURE DE L’OFFRE PAR LE CANDIDAT

Fait en un seul original

|  |
| --- |
| SIGNATURE DE LA PERSONNE HABILITÉE A REPRÉSENTER LE CANDIDAT et TAMPON DE L’ENTREPRISE  A ……………………………………………………. ; le ……………………………………………………………….. |

Article 13 – ACCEPTATION PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

**La présente offre est acceptée**

Elle est complétée par les annexes suivantes :

* Annexe 1 DPGF
* Annexe 2 BPU
* Annexe 3 : Déclaration de sous-traitance (DC4)

|  |
| --- |
| **Acceptation de l’offre :**    A Douai, le ………………………………………………………………….    Pour le Pouvoir adjudicateur du groupement de commande    Le Premier président Le Procureur Général |
| Le Représentant du pouvoir adjudicateur, coordonnateur du groupement    Le Directeur délégué à l'administration inter-régionale judiciaire                Dominique DEBOISSY |

Article 15 - ANNEXES

**ANNEXE 1 DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (DPGF)**

*Voir le fichier*

**ANNEXE 2 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)**

*Voir le fichier*

**ANNEXE 3 DC4 ACTE DE SOUS TRAITANCE**

*Voir le fichier*